

Séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix juin à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 juin 2020

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, NOCQUET Nora, ROBICHON Betty, SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés : ROBICHON Hervé, **Secrétaire de séance** : ETAVARD Catherine

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de **651 916,73 €**, un déficit d'investissement de clôture de **- 194 116,20 €** (restes à réaliser intégrés),

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice **2019** de la manière suivante :

→ art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **351 916,73 €**

→ art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **300 000 €**.

→ art. 001 « excédent d'investissement reporté » pour un montant de **78 209,82 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Après avoir entendu les résultats 2019 du budget annexe lotissement, Le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit : Considérant qu'il présente un déficit d'investissement de clôture de **47 501,12€**, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante : Art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de **47 501,12€** reporté en dépense d'investissement du budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2020

Compte tenu réforme de la taxe d'habitation (TH) engagée, les taux de TH 2020 sont gelés à hauteur des taux 2019. Ainsi, le conseil municipal ne doit pas voter de taux de TH 2020.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2020, les mêmes taux que l'année passée, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 7,69 %

- Taxe foncière non bâtie : 36,30 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues. Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Fonctionnement à la somme de **780 406,73 €**, Investissement à la somme de **1 092 925,05 €**.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2020

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues. Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe du Lotissement de la Chaume Boitet 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Fonctionnement à la somme de **78 501,12 €**, Investissement à la somme de **126 002,24 €**.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Les montants de 2019, sont renouvelés pour 2020.

AVIS DE LA VALEUR LOGEMENT DU 6 LOTISSEMENT LA CHAUME BOITET

À la demande du conseil, une rencontre a été organisée avec Le négociateur de l'office notarial de Lezay. Le bien est évalué aux environs de 65 000 € à 70 000 € net vendeur. Après débat le conseil souhaite donner Mandat à l'office notarial de Lezay pour la mise en publicité et la vente pour la somme de 65 000€ net vendeur. Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

OFFRE D'ACHAT

Par courrier reçu le 25 février, la commune a reçu une offre à 55 000 €. Le conseil prend acte de cette offre, mais souhaite que la publicité soit faite et reviendra par la suite vers le demandeur.

DEVIS APPAREILS DE SPORT EXTÉRIEUR

Suite à un don reçu de l'association Pommeray Players et selon leur souhait, il a été demandé un devis pour l'achat de matériel de fitness extérieur. Lors du dernier conseil, les conseillers ont voulu doubler la somme pour cet achat. Après recherche un devis a été établi par la société Magequip pour 3 appareils de Fitness d'un montant de 1 940.40 € TTC. Après débat, le conseil accepte le devis.

DEVIS NETTOYAGE ET POSE DE GRILLAGES AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Suite à la réparation de l'horloge de l'église, la société BODET a signalé que le clocher était sale et que des pigeons y faisaient leur nid. M. le Maire a demandé un devis pour le nettoyage et la pose de grillage : Devis de 9 595, 20 € TTC. Après débat, le conseil décide de ne faire effectuer que la pose de grillage par la société BODET CAMPANAIRE. Le devis ainsi revu s'élève à un montant de 6 202 € TTC et il est accepté.

AVANCEMENT DES TRAVAUX SALLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil que des devis ont été réalisés par la société FOUCHER CONSTRUCTION, pour un montant total de 35 607.90 €TTC. Ainsi qu'un devis de la société TVE VENIEN pour l'électricité d'un montant de 4 179, 86 €.

Le conseil accepte par principe le montant des devis. Les démarches administratives n'ayant pas été faites, le conseil décide que la reprise des travaux s'effectuera après avis de la DDT.

MODIFICATION CONTRAT DE LOCATION

M. le Maire informe que suite aux travaux d'agrandissement du logement du 5 rue des écoles le bail de ce logement sera modifié. Un bail mixte sera établi et le loyer sera revu à la hausse.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SIEDS 038/20

Considérant que la commune de Clussais la Pommeraie est adhérente au SIEDS,

Considérant qu'à compter des élections de mars 2020, les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes :

Représentant titulaire : Louis VARIN

Représentant suppléant : Stéphanie SAMSON.

Après débat le conseil, décide d'accepter la candidature des représentants.

RENOUVELLEMENT REPRÉSENTANT À ID 79 (INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE)

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu le renouvellement du conseil municipal de la commune le 25 mai 2020 ;

Considérant que l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres répond aux besoins d'ingénierie de la commune ; qu'il convient d'adhérer à l'Agence ; décide :

- de désigner pour siéger à l'assemblée générale :

- M. FOUCHÉ Étienne, en qualité de titulaire

-M. SITEAU Anthony, en qualité de suppléant.

DÉLÉGUÉS COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS 040/20

Le conseil souhaite que soit proposé aux commissaires titulaires et suppléants de 2014 de siéger à nouveaux pour 2020. Une proposition leur sera faite par courrier.

COURRIER D'UN HABITANT CONCERNANT DES NUISANCES SONORES À LA RÉSERVE D'INCENDIE

Un habitant par courrier a interpellé le conseil municipal de nuisances sonores dû aux grenouilles qui coassent sur une réserve incendie. Le conseil après discussion, ne souhaite pas intervenir dans ce dossier.

En effet, les grenouilles sont arrivées toutes seules, la commune n'a rien fait pour.

Au regard de la loi et de l'article L.110-1, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine de la nation et la destruction de celles-ci est interdite. Le conseil décide qu'un courrier sera fait pour rappeler au demandeur les textes de loi. Une copie sera adressée au Préfet, au SDIS et au CREN.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vu la crise sanitaire du au COVID 19, la fête organisée par la commune à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet n'aura pas lieu. Cependant, le conseil souhaite dans la mesure du possible une fête au 15 août, les dispositions et l'organisation seront prises au prochain conseil début juillet.

Plusieurs habitants se sont plaints de se faire agresser par des chiens lors de leur promenade à pieds ou à vélos. Un rappel sera fait aux habitants sur les lois concernant la détention des chiens.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h20

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**